

## EU-ETS 4 : ALLOCATIONS

**21 janvier**    **Marseille**

1 Jour (7h)  
9h-17h

640 € HT adhérent  
800 € HT non adhérent

**Entreprises :** Installations soumises à l'EU-ETS 4

**Public :** Directeurs, Responsables Environnement

**Pré-requis :** Connaissance de base du système d'échanges de quotas

**Contact - inscription :**

Brigitte REBOURG - [afip@urip.fr](mailto:afip@urip.fr)

Tél 04 91 14 30 77

Fax 04 91 56 01 91

**Réf. formation :** 2021-016

### Objectifs

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les règles de calcul et de modification des allocations de quotas à titre gratuit en cours de période
- Satisfaire aux exigences relatives à la déclaration annuelle des niveaux d'activité

### Moyens pédagogiques et techniques



### Intervenant

Expert du CITEPA

### PROGRAMME PREVISIONNEL

#### Rappel du contexte réglementaire

- Contexte général, textes fondamentaux, état d'avancement réglementaire
- Démarche, rôles des acteurs, échéances, cycle de conformité

#### Règles d'allocations gratuites

- Règles applicables aux installations en place présentant une évolution de leurs niveaux de production
- Règles applicables aux nouveaux entrants (nouveau site industriel)
- Elaboration et critères de modification du plan méthodologique de surveillance

#### Mise en œuvre pratique

- Etudes de cas Le formateur du CITEPA s'attachera à présenter les documents à compléter par les exploitants (fichiers de demande d'allocation de quotas à titre gratuit) à travers différents cas pratiques, afin d'illustrer le propos réglementaire. Des exemples permettront également de guider les participants sur les points particuliers et sur les pièges à éviter

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable (nous informons en cas d'impossibilité)